

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390

PROCÈS-VERBAL DE

Réunion du conseil municipal du 30 SEPTEMBRE 2020

L'AN **DEUX MILLE VINGT**, LE **TRENTE DU MOIS DE SEPTEMBRE à 20 H.** le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la salle du Vieux four, sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, LAGROT Philippe, BENOIT Patrick, PLANET Christophe, MOISAN Marie-Claude, SIMONET Anne-Marie, SOCHARD Amandine, DÉPAGE Sébastien, PLANTIVERT Marie-Edith, NICOLAS Marine, DARES Benjamin, GENDRON Teddy, et BAGOUET Serge.

Absents excusés : Madame FOURRÉ-GALLURET Karine et monsieur MERCIER Bruno.

A été désigné secrétaire de séance Monsieur Sébastien DÉPAGE

Date de convocation : **23/09/2020**

Nombre total de conseillers : **15**

Nombre de membres présents : **13**

Pouvoir : Madame FOURRÉ-GALLURET Karine a donné pouvoir à monsieur GALLÈS Patrick
Monsieur MERCIER Bruno a donné pouvoir à madame PLANTIVERT Marie-Edith

Majorité absolue : **8**

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal de réunion du 25 août 2020

Délibérations à prendre :

- Aide au permis de conduire (2 demandes)
- Devis climatisation pour le cabinet des kinésithérapeutes

Informations diverses :

- * Mise en place d'une interdiction de circuler pour les poids Lourds sur la voie communale N° 320
- * Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes
- * Information sur la consommation budgétaire au 22 Septembre
- * Point sur les travaux des logements rue du Périgord et rue de la Pavancelle
- * Point sur la campagne de stérilisation des chats errants
- * Point sur le dossier de méthanisation
- * Contrat de remplacement de Loïc GRELIER à renouveler
- * Repas des aînés ou colis
- * Comptes rendus des Conseils Syndicaux présentés par les délégués

Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à prendre concernant l'autorisation de signer les contrats de locations à usage d'habitation et la remise de caution au locataire partant. Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés

Validation du procès-verbal de réunion du 25 Août 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de réunion de Conseil du 25 Août 2020.

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR SERVANE BATTAIS ET CYRIL BEAUVAIS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 octobre 2016 où le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une aide financière aux jeunes de la commune passant le permis de conduire en échange de 40h de bénévolat dans une ou plusieurs associations communales.

Mme Servane BATTAIS et M. Cyril BEAUVAIS ont déposé une demande pour pouvoir bénéficier de cette aide.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser une aide de 500 € à l'auto-école Euro-Conduite 24, 4 rue Achille Simon 24600 RIBERAC, qui fait passer le permis de conduire à Mme Servane BATTAIS domiciliée 5 rue du Condroz 16390 SAINT-SEVERIN
- DECIDE de verser une aide de 500 € à l'auto-école GAUDUCHEAU, 25 bis rue Couleau 24600 RIBERAC, qui fait passer le permis de conduire de M. Cyril BEAUVAIS domicilié Jean Joli 16390 SAINT-SEVERIN
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions avec lesdites auto-écoles

REPLACEMENT CLIMATISATION SALLE DE KINESITHERAPIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la climatisation de la salle de Kinésithérapie est en panne et qu'il y a lieu de la changer.

Deux offres de prix nous ont été remis :

- La SARL JAMOT de Ribérac (Dordogne) pour un montant total HT de 4 712.00 euros, soit 5 654.40 euros TTC
- L'entreprise BOCQUIER THERMIQUE de La tour Blanche (Dordogne) pour un montant de total HT de 9 257.82 euros, soit 11 109.38

Après avis du conseil municipal, le Maire décide de retenir l'offre de la SARL JAMOT pour un montant de 4 712.00 € HT, soit 5 654.40 € TTC.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 : CLIMATISATION SALLE DE KINESITHERAPIE

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'afin de faire face à la dépense engagée pour le remplacement de la climatisation de la salle de kinésithérapie, il y a lieu de prévoir les virements de crédits ci-dessous :

- 020 Dépenses imprévues – 5 700.00
- Opération 337 Pôle médical :
Cpte 2135 installations générales, agencements, Aménagements
des constructions + 5 700.00

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à faire les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

LOCATION LOGEMENTS COMMUNAUX : AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT ET D'ENCAISSER LA CAUTION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à chaque demande de location d'un logement communal, nous devons prendre une délibération du conseil l'autorisant à signer les contrats et à percevoir la caution de l'arrivant.

Afin de faciliter la location des logements communaux et d'éviter d'attendre un conseil municipal pour décider l'attribution, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tout contrat de location pour un logement communal et d'encaisser la caution inhérente à l'opération fixée à un mois de loyer.

Après délibération et afin de permettre plus de réactivité dans la location d'un logement communal, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs au contrat de location à usage d'habitation et à encaisser la caution correspondant à un mois de loyer.

REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à chaque départ d'un locataire d'un logement communal, il faut prendre une délibération, après l'état des lieux, afin d'autoriser le remboursement de la caution.

Afin de faciliter le remboursement au locataire partant et d'éviter d'attendre une réunion de conseil, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rendre cette caution si l'état des lieux n'a aucune observation particulière.

Après délibération et afin de permettre un remboursement plus rapide de la caution à l'ancien locataire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à remettre la caution au locataire sortant sous réserve que l'état des lieux ne mentionne aucune observation particulière.

INFORMATIONS DIVERSES

Arrivée de Monsieur Bruno MERCIER à 20 h 36

Mise en place d'une interdiction de circuler pour les poids lourds sur la VC 320 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lorsque les poids lourds s'engagent sur la voie communale 320 et qu'ils passent rue des écoles, ils ont des difficultés à tourner. Souvent les poids lourds doivent reculer pour faire demi-tour. Afin d'éviter ces désagréments une limitation de tonnage pourrait être installé, soit 19 T. Monsieur Gendron prend la parole et propose de limiter la longueur des véhicules, qui pour

lui serait plus dissuasif. Il est demandé à monsieur Bruno MERCIER de voir ce qui pourrait être mis. Le conseil municipal est d'accord pour que soit installée une limitation de tonnage et de longueur de véhicule.

Défibrillateur de la Salle des Fêtes :

Le défibrillateur de la Salle des Fêtes étant hors service, il y a lieu de le remplacer.

Deux offres nous ont été remises, présentées par M Bruno Mercier :

La société DEFIBRIL de Saint-Laurent-du-Var (06) pour un montant HT de 960.00 euros + 110 euros de maintenance annuelle, soit 1070 euros

Et la Société France DAE de Saint-Raphaël (87) pour un montant HT de 1 119.00 euros.

Monsieur Mercier propose de retenir l'offre de la société DEFIBRIL, qui semble la plus intéressante.

Le Conseil accepte cette proposition.

Point sur la consommation budgétaire au 22 Septembre 2020.

Monsieur le Maire présente au nouveau conseil le budget voté en février. Il fait le point sur le fonctionnement et propose de leur présenter l'investissement à la prochaine réunion de Conseil.

Vu la somme budgétisée et réalisée au chapitre 012, charges de personnel monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative afin d'abonder ce chapitre.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 : CHARGES DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe que monsieur Bruno SIMONET, adjoint technique, est toujours en arrêt et que de ce fait, son remplacement a été prolongé.

Par ailleurs, il rappelle que lors de la précédente réunion de conseil il avait été décidé d'augmenter le temps de travail de madame Valérie GARANS, adjoint administratif principal.

Afin de faire face aux dépenses engagées, il y a lieu de prévoir les virements de crédits ci-dessous :

- 022 Dépenses imprévues	- 5 000.00
- 012 Charges de personnel :	
6411 Personnel titulaire	+ 3 700.00
6451 Cotisations URSSAF	+ 1 300.00

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

Point sur les travaux :

- 16 rue de la Pavancelle : Les travaux sont pratiquement terminés. Quelques finitions sont à faire par l'entreprise JAMOT.
La chaudière qui a été installée il y a 32 ans est en panne. L'entreprise JAMOT essaie de trouver les pièces, sinon il faudra la changer.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande de location de madame Marie-Edith PLANTIVERT a été retenue.

- 18 rue du Périgord : La réception des travaux a eu lieu le 23 septembre. Le Consuel est prévu le 1^{er} octobre.
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le logement situé au rez-de-chaussée a été attribué à Madame FAUVEL Yvonne, 80 ans.,
Le muret extérieur est en cours de construction.
La SCOTPA a été contacté pour les travaux d'aménagement de la voie rue du Porche et le parking.

Point sur la campagne de stérilisation des chats errants :

La campagne de stérilisation a eu lieu du 21 au 25 septembre et s'est bien passée dans l'ensemble.

- 16 chats ont été attrapés dont 4 femelles.
- 4 chats ont été confiés à la fourrière car positif au test FEL/FIV

Point sur le dossier de méthanisation :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire déposé par la société V.Gaz a été accepté par madame Delphine Balsa, Sous-Préfète, le 28 Août.

Le Président du collectif formé contre ce projet et le Maire ont rencontré la secrétaire générale de la Préfecture, afin d'apporter la preuve qu'un lieu alternatif était possible et disponible à la vente.

La sous-préfète, des représentants de la CdC Lavalette Tude Dronne qui possède la compétence économique et plusieurs représentant des services de l'Etat, dont la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population) en charge de l'instruction du dossier ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) se sont déplacés sur le terrain ce jour.

Il est proposé d'étudier l'installation de ce méthaniseur en face de l'emplacement initialement retenu par V - GAZ, ce qui éloignerait cette unité des habitations.

Contrat de remplacement adjoint technique :

Il est rappelé que monsieur Bruno SIMONET, en accident de travail depuis le 12 Décembre 2019 est toujours en arrêt. Afin de face au manque d'effectif, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau contrat va être proposé à Loïc GRELIER, actuellement en CDD jusqu'au 30 septembre 2020, et ce jusqu'au 31 octobre 2020.

Repas des aînés :

Pour information le repas des aînés a lieu chaque année le premier dimanche de décembre. Vu la crise sanitaire actuelle, il ne sera pas possible cette année de l'organiser.

Il est proposé de faire des colis pour les personnes de plus de 65 ans. Ces derniers seront remis aux administrés concernés qui devront venir les récupérer à la Mairie. Une permanence sera tenue par les élus. Pour les personnes ayant des difficultés pour se déplacer les colis seront portés à domicile.

Syndicat d'eau du Sud-Charente :

Monsieur Bruno Mercier, délégué au syndicat d'eau du Sud-Charente nous informe que l'élection du bureau a eu lieu ce jour. Il est composé d'un Président, 14 membres du bureau, 53 délégués titulaires et 51 délégués suppléants.

Le bureau a été reconduit : Monsieur Christian BARDET, Président, mesdames Claire LEFAURE Nicole TUGAL messieurs Jacki-Philippe MICHELET, Bernard VERGNON, Pierre BROUILLET, Jean-Michel DROILLARD, Dominique DE CASTELBAJAC, Pascal BORDE, Gaël PANNETIER, Didier LEMBERT, Jean-Michel RIVIÈRE, Quentin GUIGNARD, Didier MAUDET, Philippe PELISSIER et Bruno MERCIER, Membres

MAFPAH- Maison d'Accueil Familial pour Personnes Agées ou Handicapées

Définition :

« Les MAFPAH sont des lieux d'hébergement, d'accueil et d'accompagnement de personnes âgées ou handicapées, de plus de 20 ans, ne pouvant faire face, seules, aux nécessités concrètes du quotidien. Les MAFPAH peuvent constituer une alternative à l'EPHAD, en préservant la notion de domicile, dans une dimension familiale.

Il s'agit d'accueil familial salarié agréé par le Conseil Département de la Charente. »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de monsieur Lagrot, il a fait état lors de l'assemblée générale que les résidents trop dépendants ne pouvaient rester dans les MAFPAH, étant donné que le personnel n'est ni formé, ni équipé pour s'occuper de ces personnes et qu'il y a lieu de les envoyer en EPHAD.

Il a été pris note de ces remarques et une autre réunion est prévue ultérieurement.

Tablettes numériques

La CdC Lavalette Tude Dronne va faire un achat groupé de tablettes numériques et propose aux communes si elles veulent profiter de cet achat.

L'offre est la suivante :

Tablette 8 pouces : 125,50 HT (à partir de 50 unités)

Tablette 10 pouces : 163 HT (à partir de 100 unités)

Monsieur le Maire propose d'équiper tous les élus pour les réunions de conseil municipal.

La tablette 10 pouces est retenue.

Application PanneauPocket :

Pour information : « *PanneauPocket est la 1^{ère} application permettant aux mairies de diffuser des informations et des alertes à leurs habitants par le biais de notification sur leur smartphone sans recueillir leur numéro de téléphone ni leur adresse mail.* »

Monsieur le Maire propose de s'abonner à cette application. Le coût est de 180 € TTC / an.

Budget participatif :

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Charente, propose par le biais du Budget participatif Charentais, d'accompagner des projets innovants démocratique, relevant de la thématique du développement durable et ne concernant que des dépenses d'investissement. Le Budget Participatif Charentais est doté d'un million d'euros.

Les projets sont soumis au vote des citoyens, qui a lieu du 21 Septembre au 21 octobre 2020 inclus. Vous avez la possibilité de voter sur le site internet ou à la Mairie (une urne et des bulletins de vote sont à disposition).

Pour information, sur l'ancien canton d'Aubeterre, il y a 3 projets : 2 sur Pillac, « 1 jardin partagé » et « 1 café associatif », sur Nabinaud, « 1 ruche pédagogique à la base de Poltrot ».

QUESTIONS DIVERSES

- Le poteau téléphonique au lieudit Le breuil est cassé depuis plusieurs mois.
Une demande d'intervention a été faite à plusieurs reprises mais personne n'est venu réparer.
Relancer.
- Il n'y a plus de lumière dans le bourg depuis Vendredi soir.
Une demande d'intervention a été faite auprès du SDEG.

La séance est levée à 21 h 50.